

NEWSLETTER INNOVATION

Mouvement
des **Entreprises**
de France 

Newsletter #25 – Octobre 2024

Le MEDEF organise une Learning expedition au CES de Las Vegas de janvier 2025

Nous organisons, au profit de nos adhérents, dans le cadre de la commission Numérique et Innovation une learning expedition au CES de Las Vegas de janvier prochain à la suite du succès de la précédente édition. Le MEDEF prend à sa charge 50% environ du montant total de cette Learning Expedition. Le reste à la charge des participants comprend le transport, l'hébergement, les dîners et les extras. Le départ aura lieu le lundi 6 janvier pour un retour le samedi 11 janvier. Il reste quelques places, si vous êtes intéressé, **merci de contacter Anne-Florence Fages afages@medef.fr rapidement !**

Lancement de la 2^{ème} promotion DAPI (Directions Achats Pour l'Innovation) par Bpifrance Le Hub Plus d'informations [ici](#)

Initiative lancée en 2024 dans le cadre de « Je choisis la French Tech », le programme DAPI porté par BPI le Hub vise à former pendant 12 mois les directions achats des grands groupes à la collaboration avec les start-ups. 8 grands groupes ont déjà participé à la première promo : Groupe ADP, Airbus, GRTgaz, L'Oréal, Schneider Electric, SPIE, La Poste et Société Générale.

Tech For Future part à la rencontre des startups les plus prometteuses de France et d'Outre-Mer pour les propulser sur le devant de la scène ! Plus d'informations et pour postuler c'est [ici](#)

Son jury composé de journalistes de La Tribune et d'experts de la tech (BNP Paribas, Bpifrance, Business France, Mission French Tech, Dalkia, INPI...) parcourt tous les territoires pendant deux mois, à la recherche des innovations qui changent le monde, contribuent à la réindustrialisation, à la transition écologique et à la souveraineté technologique de la France et l'Europe. A la clé, 100 000 € d'espaces publicitaires pour booster votre visibilité, un portrait exclusif, une couverture médiatique sans précédent auprès de tout l'écosystème tech. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 14 janvier à minuit.

Coup de pouce pour la valorisation de la recherche dans France 2030 Plus d'informations [ici](#)

Les crédits de paiement alloués à la mission « Investir pour la France de 2030 » dans le projet de loi de finances 2025 s'établissent à 5,8 milliards d'euros, contre 7,8 milliards dans la loi de finances 2024. L'enveloppe fléchée vers la valorisation de la recherche, l'une des priorités annoncées par Clara Chappaz à l'occasion du passage du secrétariat d'État chargé du Numérique dans le giron du ministère de la Recherche, est triplée. Elle passe de 88 millions d'euros en 2024 à 243 millions dans le PLF 2025. Elle doit permettre d'augmenter « la capacité des sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) à générer leurs ressources propres et à accompagner les start-up », indique le gouvernement. L'autre augmentation importante est celle de l'accélération de la modernisation des entreprises, qui passe de 14 millions à 185 millions d'euros. Les deux principaux postes de dépense de France 2030 encaissent des baisses notables : le financement des investissements stratégiques dégringole à 4,3 milliards d'euros de crédits de paiement, contre 5,7 milliards l'année dernière, tandis que le financement structurel des écosystèmes d'innovation est presque divisé par deux, à 778 millions d'euros.

Dans un cadre budgétaire contraint, le projet de loi de finances 2025 pour l'enseignement supérieur et la recherche préserve le financement de ses priorités. Plus d'informations [ici](#)

Ce budget est en augmentation de + 89 millions d'euros par rapport à 2024. En pluriannuel, le budget du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a augmenté de 4,3 milliards d'euros sur la période 2017-2025 et de 2,7 milliards d'euros depuis le démarrage en 2021 de la Loi de programmation de la recherche (LPR).

Universités : des antennes menacées de fermeture dans les villes moyennes Plus d'informations [ici](#)

Certains établissements devront « peut-être faire le choix de fermer leurs antennes », alertent les présidents d'université. Dans les régions et les villes moyennes qui accueillent ces campus, l'inquiétude monte. Pour le nouveau ministre, Patrick Hetzel, l'accessibilité à l'enseignement supérieur est « un défi immense ».

Palmarès THE 2025 : la progression du nombre d'établissements français classés renforce la visibilité académique et scientifique de la France à l'étranger Plus d'informations [ici](#)

Le classement World University Ranking de THE1 vient d'être publié ce mercredi 9 octobre. Avec la présence de 50 établissements français (+7 par rapport à l'édition précédente), le palmarès 2025 illustre l'investissement des acteurs universitaires français en matière d'enseignement, de recherche, de transfert de connaissances et d'internationalisation. Classée dans le Top 50 du classement THE depuis 2018, l'Université Paris Sciences et Lettres conserve son rang de première université française avec une 11^{ème} place européenne (+1) et une 42^{ème} place mondiale (-2). Elle est suivie de l'Université Paris-Saclay (64^{ème}, -6 places), de l'Institut Polytechnique de Paris (71^{ème}, =) et de Sorbonne Université (76^{ème}, -1 place). La France conserve ainsi quatre établissements dans le Top 100 par rapport à l'édition précédente.

L'Allemagne, première au classement européen des dépôts de brevets universitaires Plus d'informations [ici](#)

En nombre de brevets déposés entre 2000 et 2020, la **France occupe la deuxième marche du podium**, et le Royaume-Uni la troisième, selon une étude de l'Office européen des brevets (OEB). Au fil des années, les universités sont des acteurs de plus en plus importants en matière de dépôts de brevets, relève une étude de l'Office européen des brevets (OEB) publiée ce mardi. Si en 2000, elles étaient à l'origine d'environ 6 % des brevets déposés, une vingtaine d'années plus tard, elles pesaient pour plus de 10 % des demandes de brevets, relève l'OEB. Sur cette période, l'Allemagne se classe à la première place des pays européens dont les universités ont déposé le plus de demandes de brevets : 25.822 demandes de brevets en vingt ans. La France arrive en deuxième position, avec 19.265 dossiers déposés. Le Royaume-Uni est le troisième pays du podium, avec 13.144 demandes, suivi de l'Italie (7.088). **Deux universités françaises dans le Top 5 des demandes de brevets.**

Le dépôt de brevets par les universités européennes en plein essor Plus d'informations [ici](#)

Les universités européennes sont à l'origine de plus de 10 % de toutes les demandes de brevets déposées auprès de l'OEB à travers l'Europe. Cependant, il existe des écarts considérables en matière de régimes de propriété et de commercialisation. Depuis quelques décennies, les universités européennes deviennent de plus en plus des ateliers dynamiques pour la création de nombreuses inventions. Elles étaient à l'origine de plus de 10 % des demandes de brevet déposées en 2019 par des demandeurs européens auprès de l'OEB (ce pourcentage était d'environ 6 % en 2000). Le rôle croissant des universités en matière de dépôt de brevets et de commercialisation des inventions est révélé dans une étude publiée aujourd'hui par l'Observatoire des brevets et des technologies de l'Office européen des brevets, en collaboration avec l'institut Fraunhofer de recherche sur les systèmes et l'innovation (Fraunhofer ISI). L'étude est basée sur les données de plus de 1 200 universités et de leurs "knowledge transfer offices" (KTO) sur plus de vingt ans (2000 à 2020).

Instituts Carnot : AEF info et l'AiCarnot dévoilent les résultats du premier "baromètre de la recherche partenariale" Plus d'informations [ici](#) et [ici](#)

31 instituts Carnot, sur les 39 labellisés à ce jour, ont accepté de partager leurs données avec AEF info pour élaborer le premier "baromètre de la recherche partenariale", lancé mercredi 16 octobre 2024. Recettes générées, personnels

permanents, partenaires socio-économiques, niveaux de maturité de la R&D, publications scientifiques, propriété intellectuelle... Une dizaine d'indicateurs permettent de mesurer la croissance et l'impact du dispositif créé en 2006 pour favoriser le rapprochement des acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation. Le Réseau des Carnot, c'est :

- Une augmentation de 40% du volume annuel d'activité entre 2016 et 2023.
- Un très fort effet de levier sur l'abondement : x 7 depuis 2006.
- Une forte croissance des contrats de longue durée (+ de 3 ans) qui montre un changement progressif de modèle avec une prise de conscience des entreprises de la nécessité de travailler avec la Recherche Publique sur le long terme.

La Commission envisage un Fonds pour la compétitivité regroupant recherche, innovation et dépenses stratégiques Plus d'informations [ici](#)

Dans un document interne consulté par Euractiv, la Commission européenne propose de regrouper la recherche, l'innovation et les dépenses stratégiques dans un Fonds européen pour la compétitivité unique dans le cadre du budget 2028-2034. Une proposition qui ravit les experts, qui émettent tout de même quelques réserves. Le document, présenté à la direction générale du Budget de la Commission, propose un changement majeur dans la manière dont le financement de l'Union européenne (UE) est géré et alloué afin d'améliorer la compétitivité. Il suggère « un scénario » dans lequel toutes les initiatives Horizon Europe et les programmes sectoriels comme le programme « L'UE pour la santé » ([EU4Health](#)) ou le [Fonds pour l'innovation](#) seraient remplacés par un « grand fonds consolidé dédié à la compétitivité » et un « ensemble unique de règles ».

Comment l'Europe peut rattraper son retard dans l'innovation Plus d'informations [ici](#)

Le Vieux Continent investit moins en recherche et développement que l'Amérique et se retrouve distancé dans les nouvelles technologies. Le rapport Draghi et d'autres spécialistes de l'innovation ont des propositions pour combler l'écart. Le constat est clair et déprimant : dans la course à l'innovation, l'Europe se situe largement derrière les Etats-Unis. En 2022, l'investissement en recherche et développement (R&D) a atteint 3,56 % du PIB alors que ces dépenses dans l'Union européenne (UE) ne représentaient que 2,12 % du PIB du Vieux Continent. L'Amérique a déposé 174 brevets pour un million d'habitants cette année-là, contre 104 seulement pour l'Europe.

La Commission unit ses forces au capital-risque pour soutenir l'innovation «deep tech» en Europe Plus d'informations [ici](#)

La Commission a lancé un réseau d'investisseurs de confiance réunissant un groupe d'investisseurs prêts à co-investir avec l'UE dans des entreprises innovantes de haute technologie en Europe. L'investissement de l'Union provient du Fonds du Conseil européen de l'innovation (CEI), qui fait partie du programme de recherche et d'innovation de l'UE Horizon Europe. Le premier groupe comprend 71 investisseurs de toute l'Europe, dont des fonds de capital-risque, des banques publiques d'investissement, des fondations et des fonds de capital-investissement d'entreprises. Ces investisseurs représentent collectivement plus de 90 milliards d'euros d'actifs, ce qui fait de ce réseau une initiative clé pour mobiliser des capitaux dans le secteur européen de la haute technologie.

Un rapport du Sénat s'inquiète du sous-financement des entreprises innovante Plus d'informations et [ici](#)

Le rapport du Sénat intitulé « Quel financement pour l'entreprise de demain ? » a été publié par Fabien Gay, Pierre-Antoine Lévi et Pauline Martin. Les auteurs constatent que « le secteur européen du capital-risque demeure sous-dimensionné. Les jeunes entreprises innovantes restent donc dépendantes des capitaux asiatiques et nord-américains, mais aussi des investissements publics ». Pour remédier à cette situation, le rapport recommande de revenir sur l'abaissement de la réduction d'impôt pour les investissements dans les PME (IR-PME, 18 %), pour la porter à 25 %. Mais aussi de favoriser davantage les produits d'épargne fléchés vers l'investissement dans les PME et les start-ups, ou encore de faciliter leurs introductions en Bourse ainsi que l'investissement des particuliers dans le marché des actions. Les sénateurs suggèrent aussi de s'appuyer sur la commande publique comme levier de financement en l'intégrant dans le plan d'investissement France 2030 et de rehausser les seuils déclenchant l'organisation d'un appel d'offres.

Emballés par leur futur « 28^e régime », les start-up et investisseurs européens comptent leurs soutiens

Plus d'informations [ici](#)

« EU Inc » est à la fois le nom de la [pétition](#), lancée le 14 octobre par plusieurs acteurs du capital-risque en Europe, et celui que ses signataires veulent donner au nouveau régime juridique paneuropéen, promis par la future Commission européenne, à destination des start-up. « Alors que les business angels américains investissent sur tout le territoire des États-Unis, les capitaux européens restent cantonnés à l'intérieur des frontières nationales », déplorent les signataires de cette lettre ouverte. Si elle offre à ses start-up un statut juridique unique, l'Union européenne a en revanche le potentiel de rivaliser avec les États-Unis, poursuivent-ils. Ce cadre devrait, selon eux, standardiser au niveau européen les procédures d'investissement et d'enregistrement des sociétés, simplifier les flux transfrontaliers de capitaux et d'employés, et créer un cadre unique de stock-options pour les employés « afin de partager plus largement le succès des start-up ».

Les États membres devraient préconiser d'allouer 4 % du PIB de l'UE à la recherche et l'innovation

Plus d'informations [ici](#)

Selon l'ébauche d'un document du Conseil présentant un « Pacte pour la compétitivité », les États membres devraient prévoir d'allouer 4 % du PIB de l'Union européenne (UE) à la recherche et à l'innovation d'ici 2030. Dans un projet de déclaration du prochain sommet du Conseil, qui se déroulera à Budapest en novembre, les États membres appellent « d'urgence » à une augmentation des investissements et à une meilleure intégration des marchés de capitaux, des télécommunications et de l'énergie au niveau de l'UE.

Opinion | Simplifier les aides à l'innovation

Plus d'informations [ici](#)

L'écosystème de financement et de soutien de l'innovation industrielle est vigoureux. Mais les dispositifs actuels sont encore trop complexes pour les entreprises, notamment les PME, selon Abbas Djobo, président de F. initiatives.

Challenge prévention : démontrer la valeur des innovations en vie réelle

Plus d'informations [ici](#)

Pilote du volet santé de France 2030, l'Agence de l'innovation en santé (AIS) ouvre un appel à projets pour mobiliser l'innovation au service de la prévention afin d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie des citoyens. Opéré pour le compte de l'État par Bpifrance, cet appel à projets a pour objectif de faire émerger ou identifier des modèles économiques permettant la prise en charge pérenne de la prévention autour d'enjeux de santé publique tels que les maladies chroniques, la santé mentale, ou encore les maladies rares. Son "petit" nom ? "Challenge prévention : démontrer la valeur des innovations en vie réelle". Alors si vous portez un projet technologique innovant visant à prévenir et/ou réduire les risques de maladies, pathologies, complications, contaminations, etc., cet appel à projets est sûrement fait pour vous. Lutte contre l'infertilité, santé de l'enfant, santé mentale, prévention de la perte d'autonomie, maladies chroniques, promotion des comportements favorables à la santé, vaccination et prévention des maladies infectieuses, les thématiques liées à la santé publique sont nombreuses et l'innovation ne peut être que la bienvenue pour faire face à tous ces défis.

Le coin PLF2025 : Cette année, plus encore qu'aux précédents PLF les aides à l'innovation sont menacées notamment le CIR (Crédit d'Impôt Recherche). Voici quelques actualités sur la thématique :

« Une catastrophe pour l'innovation en France » : la French Tech vent debout contre le Budget 2025

Plus d'informations [ici](#)

Le secteur veut proposer d'autres solutions afin d'annuler le non-renouvellement du crédit d'impôt innovation (CII) et la suppression du statut Jeune entreprise innovante (JEI). Il peut compter sur le soutien du député Ensemble pour la République, Paul Midy. Jusqu'ici choyées, les start-ups s'estiment lésées. Victimes des coupes budgétaires du projet de loi de finances 2025, plusieurs dispositifs utilisés par ces entreprises ont été rabetés ou supprimés. Deux mesures ont particulièrement suscité la crainte de l'écosystème de la French Tech. D'un côté, le non-renouvellement du crédit d'impôt innovation (CII), qui permet aux PME de bénéficier d'une réduction de 30% sur l'impôt sur les sociétés pour certaines

dépenses. De l'autre, la suppression de l'exonération des charges patronales du statut « *jeune entreprise innovante* » (JEI). Le gouvernement espère, quant à lui, dégager 600 millions d'euros d'économies.

Des points de convergence pour raboter le CIR dans les amendements du PLF Plus d'informations [ici](#)

On observe cette année des convergences entre différents bords de l'échiquier politique pour raboter la plus grosse niche fiscale du pays (7,7 milliards d'euros en 2024) – le crédit d'impôt recherche (CIR) –, alors que le projet de loi de finances pour 2025 (PLF 2025) va commencer son examen législatif en commission des Finances à l'Assemblée ce mercredi 16 octobre. Ainsi, la suppression de la deuxième tranche du CIR (5 % des dépenses de R&D au-delà de 100 millions d'euros) est soutenue par des députés Horizons, l'ensemble des groupes du NFP, le groupe GDR (communistes et outre-mer), la députée DR Virginie DUBY-MULLER ou encore Daniel Labaronne chez Ensemble. Ce dernier propose avec l'ancien rapporteur du budget Jean-René Cazeneuve de calculer le CIR au niveau d'un groupe et non plus de ses filiales pour éviter les abus et économiser 500 millions d'euros.

Le sort du CIR divise les députés Ensemble Plus d'informations [ici](#)

Plusieurs députés macronistes ont déposé, en vue de l'examen en commission des Finances du PLF 2025, des amendements soutenant un rabotage du CIR, trouvant des points d'accord avec la gauche ou la droite sur le sujet. Ils proposent eux aussi de plafonner à 100 millions d'euros par entreprise le montant de dépenses éligibles. Avant la dissolution, le CIR avait toujours été protégé par l'ex-majorité, malgré des appels insistants à le réformer et des économies à trouver chaque année.

Coup de rabot sur une des aides aux « jeunes entreprises innovantes » Plus d'informations [ici](#)

L'article 7 du projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2025, présenté le 10 octobre, prévoit la fin de l'exonération de cotisations sociales pour les jeunes entreprises innovantes, ce que redoutait l'écosystème des start-up. Le texte réserve désormais cet avantage aux PME de moins de huit ans dirigées en partie par des chercheurs. Une « rationalisation » justifiée par son coût, son « efficacité marginale limitée » et l'extension récente du bénéfice du dispositif IR-PME aux entreprises cibles du dispositif, indique l'exposé des motifs. « Cette "rationalisation", c'est juste un coup d'arrêt à l'innovation dans les jeunes entreprises », avance au contraire le lobby des start-up françaises France digitale. Le député EPR Paul Midy, qui avait porté des mesures en faveur du financement des start-up lors du budget 2024, craint pour sa part « des conséquences délétères pour l'emploi et nos jeunes pousses » et déposera « dès demain les amendements nécessaires pour annuler cette suppression ».

Le gouvernement Barnier sauve le CII mais laisse les députés trancher sur le CIR Plus d'informations [ici](#)

Dans un document listant les positions du gouvernement sur des amendements au PLF, que Contexte publie, l'exécutif se déclare favorable à un sauvetage partiel du crédit d'impôt innovation (CII). Il demande le retrait des nombreux amendements qui proposaient de prolonger le CII jusqu'en 2027, au profit d'une prorogation, mais à un taux réduit. Selon nos informations, il est envisagé de le faire passer de 30 % à 20 %. En commission, les députés avaient exclu la veille technologique, les brevets et la normalisation des dépenses du crédit d'impôt recherche (CIR). Le gouvernement ne se prononce pas à ce sujet et laissera donc les parlementaires trancher en séance. En revanche, il donne un avis défavorable au plafonnement de l'avantage fiscal sur les brevets IP Box, autre piste d'économies pour financer la restauration des avantages fiscaux aux jeunes entreprises innovantes (JEI) dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2025.

Retrouvez toutes les newsletters et l'actualité du MEDEF sur les sujets d'innovation sur notre site www.innover-en-france.fr.

Contact : Gérald Kénanian gkenanian@medef.fr